

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Manifestation « Vivre en musique » – Rémunération des intervenants.

Le musée Bonnat-Helleu a proposé du 30 mai au 6 juin 2014, en association avec l'Académie internationale de musique Maurice Ravel, une découverte de la musique classique à l'intention des habitants du quartier Sainte-Croix à Bayonne, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Ce programme associait des ateliers de médiation (interventions en milieu scolaire et dans des lieux de vie du quartier), des présentations d'instruments de musique, et un concert gratuit donné à l'église Sainte-Croix le vendredi 6 juin 2014.

Les différentes opérations de médiation ont été assurées par des musiciens professionnels, dans différents lieux du quartier Sainte-Croix.

Par délibération du 5 juin 2014, le conseil municipal a approuvé les termes du partenariat avec l'Académie internationale de musique Maurice Ravel, dont la prise en charge par la ville, de la rémunération des intervenants. Afin d'acquitter ces rémunérations, il est nécessaire que le conseil municipal approuve les dispositions suivantes :

- Madame Natacha Korzcusk-Latrille, pour 4 heures de prestation effectuées le lundi 2 juin 2014 à l'École Charles-Malégarie et au Foyer Soleil, pour un montant brut de 221 Euros.
- Monsieur Yves Bouillier, pour une prestation effectuée auprès des élèves de l'école Charles-Malégarie le vendredi 30 juin 2014, pour un montant brut de 166 Euros.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.